

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 9 MARS

LE DUEL

La mort tragique de notre malheureux confrère Harry Alis, tué dans sa rencontre avec le capitaine Le Châtelier, et la proposition de loi déposée à la Chambre par M. l'abbé Lemire, tendant à la répression du duel, ont remis à l'ordre du jour cette question tant de fois débattue: *Y a-t-il lieu de rayer le duel de nos coutumes?*

La question prête naturellement à de nombreuses controverses.

Les uns sont partisans acharnés du duel, qu'ils considèrent comme indispensable au bon équilibre des rapports sociaux.

Ceux-là, tout en considérant la coutume du duel comme digne d'un autre âge, hésitent à se prononcer contre: « Le duel a du bon... quelquefois, disent-ils; il y a des circonstances évidemment où un homme, gravement outragé, doit pouvoir châtier son insulteur; il est regrettable seulement que cette coutume barbare de s'entre-égorger ne soit pas remplacée par quelque bonne loi qui mette tout le monde à l'abri de certaines insultes. »

D'autres ont des idées toutes spéciales sur le duel. D'après eux, chacun est juge de son honneur et libre par conséquent d'apprécier la portée des injures habituellement « justiciables » de l'épée ou du pistolet. On ne peut, disent-ils, taxer de poltronnerie ou de lâcheté l'homme qui reste calme, quelle que soit l'injure, et qui s'abstient d'en demander réparation. Mais — toujours d'après les mêmes — tout homme plus ou moins convaincu d'injure à l'endroit d'un autre, ne saurait, sans s'attirer la juste réprobation publique et s'entendre accuser de lâcheté, se soustraire à la demande de réparation qui lui est faite par l'outragé.

Cette dernière opinion sur le duel me paraît être — en admettant la nécessité de ce moyen de « justice des injures » — la plus acceptable, sinon la meilleure.

Nous sommes à une époque où, dans les polémiques de presse, l'injure est devenue à tel point commune, que si cette sorte de « loi sociale » qu'on appelle « le duel » devait toujours avoir son application sévère, le moindre polémiste aurait, tous les huit jours, une réparation d'honneur à exiger. On n'en finirait jamais — et le résultat serait... beaucoup de temps perdu. Comment, d'autre part, dans tout ce flot d'invectives et de grossièretés sorties de la plume de votre adversaire, en trouver, un jour, une plus injurieuse que les précédentes et qui vous oblige à sortir de votre indifférence habituelle pour en exiger la réparation? Il vaut assurément mieux, petites, moyennes et grosses, les mépriser toutes au même titre. La galerie, loin de comprendre et d'approuver cette colère insolite, ne se l'expliquerait pas et serait autorisée à supposer que vous avez, les autres jours, manqué de bravoure. Le mépris ininterrompu sauvegarde au contraire votre dignité... Si, d'ailleurs, on se range à l'avis de ceux qui n'admettent l'obligation du duel que pour tout homme convaincu d'outrage et mis en demeure par l'outragé de lui en accorder réparation,

telle circonstance de ce genre peut s'offrir, qui vous place au-dessus du soupçon de lâcheté; de l'instant où, recevant les témoins de l'outragé ou du soi-disant outragé, vous accordez à celui-ci la satisfaction à laquelle il prétend avoir droit à tort ou à raison, quelque impassibilité que vous opposiez d'ordinaire à vos insulteurs, il n'est plus possible de vous considérer comme poltron; vous prouvez ainsi que vous avez conscience de votre responsabilité et que vous en acceptez toutes les conséquences.

Voilà pourquoi, entre les trois partis que je viens d'envisager, le dernier me paraît, dans l'état actuel des choses, se rapprocher le mieux de la logique... j'ajoute: et de la morale.

L'usage du duel est condamné par la morale chrétienne. L'Eglise n'absout pas un duelliste. Nous l'avons bien vu à l'occasion des funérailles du malheureux Harry Alis.

Raison de plus, pour les hommes qui tiennent à ne pas encourir la même excommunication, d'éviter, autant qu'il est en leur pouvoir, de s'exposer aux hasards d'un duel. Les catholiques, hommes politiques, écrivains et autres, qui courent journellement ces risques, ne pourront donc que se réjouir le jour où la loi civile sera devenue assez sévère pour mettre fin à cette coutume surtout chère aux cabotins de la politique et du journalisme.

En attendant, il nous faut reconnaître que le duel sera toujours au-dessus de la volonté de l'homme — même du plus respectueux et du plus fidèle observateur de la morale chrétienne. Un catholique peut encore, dignement, mépriser les insultes; il ne peut que très difficilement se placer hors de la portée de ceux qui ont ou croient avoir des comptes d'honneur à lui demander.

Mais, disons-le pour finir: si la loi civile tend à la répression du duel, encore faudra-t-il qu'elle songe à la répression des professionnels de l'injure.

Charles Durand.

La propagande pour la décentralisation

Un certain nombre de députés, des sénateurs et d'hommes politiques appartenant aux diverses nuances du parti républicain avaient été convoqués avant-hier soir au Grand-Hôtel, pour décider de la formation d'une ligue ayant pour but de propager dans toute la France l'idée de décentralisation.

La séance était présidée par M. de Marcère, qui a indiqué le but de la réunion.

L'assemblée a voté à titre provisoire les articles suivants:

« Article 1^{er}. Il est créé une association sous le titre de: Ligue nationale républicaine de décentralisation.

» Art. 2. La Ligue a pour but:

» 1^o D'organiser dans tout le pays une propagande décentralisatrice en vue de diminuer, sans nuire à l'unité nationale, mais au contraire en la fortifiant, les attributions du pouvoir central et d'augmenter celles des communes, départements ou autres groupements régionaux;

» 2^o De contribuer ainsi, dans l'intérêt même de la patrie française, au réveil de la vie locale, sous toutes ses formes, et à l'accroissement des libertés publiques;

» 3^o De poursuivre dans cet ordre d'idées la réforme de nos institutions administratives.»

Les articles 3 et 4 fixant les formes de la propagande et le chiffre de la cotisation (3 fr. par an) ont aussi été adoptés.

Enfin, l'assemblée a nommé un comité de quinze membres chargé de préparer la première assemblée générale dans laquelle seront établis les statuts définitifs.

Chambre des Députés

Séance du vendredi 8 mars

Suite de la discussion du budget de la guerre

M. Regnault demande une augmentation de crédits pour assurer, à la fabrication française, la préparation des viandes de conserves destinées à l'alimentation militaire.

M. Chapuy expose qu'il s'est transporté à l'usine de Billancourt et a constaté que la nutrition de nos troupes n'était pas suffisamment assurée par les conserves exotiques. Le gouvernement est trompé sur la marchandise vendue.

L'orateur attribue à cette consommation les maladies qui s'abattent sur les jeunes recrues à leur arrivée au régiment.

L'orateur signale également l'importance des établissements frigorifiques que possède l'Allemagne et qu'il faudrait créer en France.

M. le général Zurlinden reconnaît que les conserves de viande sont appelées à jouer un rôle important dans l'alimentation de l'armée; la mer pouvant ne pas être libre, il est bon de les faire fabriquer en France.

Les industriels sont prêts à accepter les commandes; mais cette année sera une année d'essai et il faut prendre garde, par des mesures trop promptes, de faire renchérir le prix du bétail.

M. Alicot signale l'état défectueux du chauffage des casernes et la distribution du charbon dans les chambrées.

Le ministre de la guerre répond qu'il est disposé à tenir compte des observations de M. Alicot.

M. Dutreix, sur le chapitre 26 (viande fraîche), rappelle les abus qui se sont produits; il faut qu'ils ne puissent plus se reproduire, et qu'il n'y ait plus de viande à soldat.

M. le ministre répond qu'un nouveau règlement pour l'inspection de la viande vient d'être mis en application.

M. de Grandmaison dépose un amendement tendant à augmenter de 4,000 fr. le crédit du chapitre 29 (service de santé d'exploitation) pour permettre de prévenir les familles des militaires dans les cas de maladies graves et de danger de mort.

L'amendement de M. de Grandmaison est adopté.

M. Brincard veut savoir ce que l'administration fait d'innombrables chaussures inutilisées par ce que leurs pointures sont en disproportion avec la taille des hommes.

Il se plaint qu'on les cède pour rien et demande une réforme.

Le ministre de la guerre promet une enquête.

M. Brincard interroge le ministre de la guerre sur la caserne de Melun.

Le ministre répond que la caserne infectée sera démolie; mais il ne sait encore où seront logées les troupes en attendant la reconstruction.

Aujourd'hui samedi, à 4 heures, séance publique.

La grève générale(??)

Le concours des citoyens Millerand, Jaurès, Gérault-Richard, Thierry, Cazes et Chauvin, députés, était assuré, d'après l'affiche, à la réunion publique organisée mardi dernier, à l'Eden du Temple, rue de Bretagne, par « la Fédération républicaine socialiste de la Seine. »

On n'eût « ni Lambert ni Molière », c'est-à-dire ni M. Millerand, ni M. Jaurès, ni M. Gérault-Richard, et le peuple déçu a quelque peu murmuré. Cependant, MM. Cazes et Chauvin ont suppléé à la quantité des orateurs par la qualité des paroles.

De ce four, M. Thierry Cazes tire une conclusion pratique: « Puisque les députés socialistes ne peuvent se rendre à toutes les invitations qu'ils reçoivent, c'est donc qu'il n'y a pas assez de députés socialistes. »

Homme de principes avant tout, M. Chauvin morigéna vertement l'auditoire: « Qu'avez-vous tant besoin de députés? s'est-il écrié. Êtes-vous des enfants? Croiriez-vous aux hommes nécessaires? Le peuple n'est-il plus capable de délibérer seul et d'opérer lui-même? » Plus fort que Pierre Petit!

L'union socialiste fut ensuite copieusement prêchée par divers orateurs préconisant, les uns le bulletin de vote, d'autres la violence, d'autres la grève générale, ou même l'usage simultané de ces diverses tactiques.

M. Chauvin adopte le bulletin de vote, mais « avec pièces à l'appui ». Le député-merlan estime qu'il faut savoir employer au besoin le fer et le feu: et il ne s'agit pas, comme on pourrait le croire, de fer à friser. Il a vivement conseillé de ne pas négliger « le fusil, les grenades, l'émeute, le canon, la mitrailleuse et même la bombe, attendu qu'on sera en cas de légitime défense. Il est vrai que ces moyens extrêmes ne sont destinés, par M. Chauvin, qu'à défendre le bulletin de vote, menacé de destruction par une bourgeoisie farouche.

Mais, nous avons mieux et plus concluant que les recettes de M. Chauvin.

M. Briant (??) argue qu'il ne faut pas attendre que le suffrage universel soit confisqué pour intervenir. « Le peuple doit prendre les devants et commencer par organiser la grève générale. »

En quoi consiste la grève générale? Que est qui frappe-t-elle? Personne n'en sait rien. Mais, comme le titre sonne bien, on adopte la grève générale, à une notable majorité.

Pauvres Jocrisses!

Autour de l'expédition de Madagascar

Décidément, le général Mercier n'a pas été souvent bien inspiré.

Notre corps expéditionnaire n'est pas encore parti, et son mode de formation prête déjà aux plus sérieuses critiques.

On cite des régiments où les officiers, dont les noms ont été tirés au sort, avaient les motifs les plus sérieux pour ne pas faire campagne en ce moment, tandis que vingt de leurs camarades du même régiment, en excellente santé, plus jeunes, plus vigoureux, et qui ne demandaient qu'à partir, ont été retenus au corps.

Par contre, on constate dans les cercles militaires que, s'il a fait procéder au tirage au

M^{lle} d'Anthenaise est la fille de M. le comte d'Anthenaise, ancien zouave pontifical, décédé en 1889, et de la comtesse née de la Roche-Taillée.

M. Jean de Bodman est fils de M. le baron de Bodman et de la baronne, née de Bernard de Lafrégoière, décédée en 1880. L'un de ses oncles, Renaud de Lafrégoière, enseigne de vaisseau, se distingua par sa conduite héroïque au mois de janvier 1871, à la bataille de Bapaume, où il fut tué, à l'âge de 22 ans, en chargeant à la tête de ses marins. L'un de ses frères, le P. Conrad, de la compagnie de Jésus, est actuellement missionnaire en Chine. Sa grand'mère, M^{me} la vicomtesse de Lafrégoière, a publié divers ouvrages de piété, dont l'un, *Les Sept dons du Saint-Esprit*, honoré d'une lettre de M^{gr} Lagrange, a eu déjà plusieurs éditions.

D'autre part, quatre des sœurs de M^{lle} d'Anthenaise sont religieuses de l'ordre des Ursulines de Jésus, dont fait partie également une de leurs tantes, supérieure au couvent de Bellefontaine, à Angers. En fait d'ancienneté d'origine, comme de sentiments chrétiens, les deux familles qui vont s'unir sont donc dignes l'une de l'autre.

C'est un ami de la famille d'Anthenaise, M^{gr} Potron, de l'ordre des Frères prêcheurs, évêque de Jéricho, qui procédera dans quelques jours à la bénédiction nuptiale, à Montreuil.

Prix de la viande

Dans les boucheries de la ville de Saumur

A partir du 10 mars 1895

BŒUF, 1^{re} qualité : 1^{re} catégorie, le kilog., 4 fr. 80 ; — 2^e catégorie, 4 fr. 60 ; — 3^e catégorie, 4 fr. 40 ; — 4^e catégorie, 4 fr. 20.

VEAU, 1^{re} qualité : 1^{re} catégorie, le kilog., 2 fr. 20 ; — 2^e catégorie, 2 fr. ; — 3^e catégorie, 1 fr. 20.

MOUTON, 1^{re} qualité : 1^{re} catégorie, le kilog., 2 fr. 40 ; — 2^e catégorie, 2 fr. 20 ; — 3^e catégorie, 1 fr. 40 ; — 4^e catégorie, 1 fr. 20.

Le Syndic, J. CORBINEAU.

Les pertes causées par le froid

On télégraphie d'Angers au *Figaro* :

« Il est difficile de savoir exactement aujourd'hui quelles sont les pertes causées en Anjou par la rigueur du froid.

« Il est certain cependant que les avoines d'hiver ont beaucoup souffert, ainsi que les vesceaux. Pour le blé, impossible de se prononcer encore.

« A Angers même, le désastre est grand. Dans notre banlieue, on cultive en grand les choux-fleurs et les artichauts de primeur. Les choux-fleurs sont gelés : perte, un million. Les artichauts sont en mauvais état.

« Quant à nos pépinières — lauriers, thym, fusains, magnolias, etc., etc. — elles ont fort mauvaise figure. La floraison des camélias est douteuse.

« Cette situation affecte beaucoup les horticulteurs, car Angers se prépare à une Exposition dont le clou devait être la partie horticole. »

Les délégués angevins à Paris

M. le Président de la République a reçu hier M. le Préfet de Maine-et-Loire et les délégués venant l'inviter aux fêtes d'Angers.

Ces délégués ont été reçus dans la matinée par M. Ribot, qui a promis que le gouvernement serait représenté.

Unification des retraites

M. Félix Faure a reçu également, dans la matinée d'hier, plusieurs autres délégations, notamment une délégation du comité d'action pour l'unification des retraites des sous-officiers, qui lui a exposé les vœux des anciens sous-officiers.

Le Président de la République a assuré les délégués de toute sa sollicitude.

Concours hippique

Le Concours régional hippique d'Angers aura lieu du 22 au 26 mai.

La subvention donnée par l'Etat pour ce Concours sera de 26,000 francs.

Circonscription du Concours, 22 départements : Maine-et-Loire; Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Côtes-du-Nord, Eure-et-Loir, Eure, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Loire-Inférieure, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe, Seine-Inférieure, Deux-Sèvres, Vienne et Vendée.

Epidémie de morve

Le préfet de Maine-et-Loire a l'honneur d'informer MM. les maires, vétérinaires sanitaires, commandant et officiers de gendarmerie, commissaires de police, etc., ainsi que MM. les propriétaires et éleveurs, que le dépôt de remonte de Saint-Lô vient, par ordre de M. le ministre de la guerre, de suspendre entièrement ses achats et que des mesures sanitaires exceptionnelles sont prises à cet égard, en vue d'essayer d'enrayer, le plus tôt possible, une épidémie de morve qui vient de se déclarer dans la Manche, et dont les principaux centres contaminés semblent jusqu'à présent être Cêrences, Hocquigny, La Haye, Pesnel (arrondissements de Coutances et d'Avranches), ainsi que toute la région avoisinante, dans un rayon de 25 à 30 kilomètres.

Dans l'intérêt des éleveurs et propriétaires du département, autant que dans celui de l'armée, le préfet de Maine-et-Loire a l'honneur d'inviter tous les intéressés, ainsi que MM. les maires, vétérinaires, commandant et officiers de gendarmerie, commissaires de police, etc., à vouloir bien prêter tout leur concours et à seconder les efforts de l'administration par tous les moyens d'action qui sont en leur pouvoir (publicité, commission sanitaire, rapport de gendarmerie), afin d'éviter, autant que possible, la propagation de cette maladie.

Les wagons de chemins de fer devront être d'une surveillance toute particulière afin que les désinfections soient toujours faites avec le plus grand soin.

Rente 3 0/0 amortissable

Vendredi dernier, à dix heures, il a été procédé publiquement, dans l'une des salles du ministère des finances, au tirage de celle des 159 séries de la rente 3 0/0 amortissable qui devra être remboursée en 1895.

Le sort a désigné la 148^e série.

Les porteurs de titres appartenant à cette série sont, en conséquence, prévenus que le remboursement au pair de ces titres aura lieu, à partir du 16 avril prochain, pour Paris, à la caisse centrale du Trésor, et pour les départements, aux caisses des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

Conseil de guerre du 9^e corps

Séance du 7 mars

Outrages à un supérieur

Le nommé R..., Gustave-Théodore, cavalier au 3^e régiment de cuirassiers à Tours, est accusé d'outrages à un supérieur.

Dans la soirée du 3 février dernier, l'accusé se trouvant au théâtre, tenait des propos obscènes à haute voix ; plusieurs personnes protestèrent avec indignation et le caporal Donelli, du 66^e de ligne, qui se trouvait près de lui, fit plusieurs fois des observations au cavalier, en lui intimant l'ordre de se taire. Au lieu d'obtempérer à cette injonction, R... répondit par des injures, et menaça le caporal de le faire passer par dessus la balustrade des galeries.

L'accusé prétend qu'il n'avait pas aperçu les galons du caporal. Mais plusieurs témoins démontrent la fausseté de cette allégation.

Reconnu coupable à l'unanimité, il est condamné à un an de prison.

Tentative d'escroquerie

Le nommé Vial, Jean-Jacques, cavalier au 28^e régiment de dragons, élève télégraphiste à Saumur, est accusé de tentative d'escroquerie.

Le 9 février dernier, il recevait un mandat-poste de vingt francs qu'il surchargea d'une façon si vulgaire que l'adjudant s'aperçut aussitôt du subterfuge.

L'accusé, qui est un jeune soldat de la classe 1893, est pauvre d'esprit, suivant l'expression du brigadier de semaine qui, le premier, s'est aperçu de la surcharge du mandat.

En raison de la faiblesse d'esprit de l'accusé, le Conseil lui accorde des circonstances atténuantes, et ne le condamne qu'à 15 jours de prison.

Concours hippique de l'Ouest

A NANTES

Journée du jeudi 7 mars

Il y avait grande affluence de curieux à cette séance. Les courses au trot attirent les sportsmen ; les brillants uniformes des officiers ne sont pas sans influence sur la curiosité des dames. Les tribunes étaient pour la première fois les unes bondées, les autres suffisamment pleines.

Le prix des régiments (sauts d'obstacles) réunissait 24 engagements dans la 1^{re} catégorie — dragons, cuirassiers ou armes spéciales, — et 4 seulement dans le 2^e, réservée aux officiers de cavalerie légère.

Parmi les 24 inscrits de la 1^{re} catégorie, 4 n'ont point couru ; en revanche, M. de La Hamelinaye s'est fait l'infatigable champion du 3^e dragons et n'a pas présenté moins de 8 chevaux, dont 7 appartenant à des officiers de son régiment, et *Californie*, à M. le capitaine Strasser, officier d'ordonnance du général en chef. Sur ces 8 courses, l'intrépide cavalier a obtenu 4 prix et un flot.

Voici le résultat des deux catégories :

1^{re} CATÉGORIE. — 1^{er} prix, *Lasting*, à M. Lebreton, lieutenant au 35^e d'artillerie ; 2^e, *Perrette*, à M. de Nalèche, lieutenant au 3^e cuirassiers, montée par M. Poinot, lieutenant au même régiment ; 3^e, *Souvenir*, à M. Bridoux, capitaine-instructeur à Saumur ; 4^e, *Annibal*, à M. Jullian, lieutenant au 3^e dragons ; 5^e, *Love*, à M. d'Alessandry, lieutenant au 3^e dragons ; ces trois derniers montés par M. de La Hamelinaye ; 6^e (créé), *Trotte-Menu*, à M. de La Hamelinaye.

Flots de rubans : *Foraine*, à M. de Salins, lieutenant au 35^e d'artillerie ; *Caravane*, à M. Weil, lieutenant au 24^e dragons ; *Californie*, à M. Strasser, capitaine d'état-major, montée par M. de La Hamelinaye.

2^e CATÉGORIE. — 1^{er} prix, *Tourcoing*, à M. de Sèze, lieutenant au 13^e hussards ; 2^e, *La Thouanne*, à M. Joybert, lieutenant au 7^e hussards ; 3^e, *Kaïerie*, à M. de Montfort, lieutenant au 13^e hussards, monté par M. de Sèze ; 4^e, *Hourvari*, à M. de Marolles, lieutenant au 7^e hussards.

Etat Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 7 mars. — Firmin-Charles-Roger Fousard, rue du Portail-Louis, 26.

Le 8. — Lucienne-Henriette Tessier, rue Notre-Dame, 73 ; — Victor-Georges Avisseau, à l'Hospice ; — Marthe-Emilie-Albertine Brémand, rue du Collège, 28.

DÉCÈS

Le 8 mars. — Alphonse-Marie-Jacques Hollanders, cocher, célibataire, 44 ans, à l'Hôpital.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2

Direction A. GIRAUD

LUNDI 11 Mars 1895

Spectacle demandé

Deuxième représentation du grand succès

Les 28 jours de Clairette

Opérette en 4 actes, musique de V. ROGER.

LE SOURD

Ou l'Auberge pleine

Opéra-comique en 3 actes, musique d'ADAM.

Ordre : 1^o Le Sourd ; 2^o Les 28 jours de Clairette.

FAITS DIVERS

LA CRISE DE LA LANGOUSTE. — FIN DE L'ÉPIDÉMIE

Deux savants : MM. Bouvier, professeur agrégé à l'école supérieure de pharmacie, et Georges Roché, inspecteur principal des pêches maritimes, ont étudié scrupuleusement l'épidémie microbienne qui, au grand désespoir des gourmets, sévit sur la race du *Palaemon vulgaris*, plus connu sous le nom harmonieux et savoureux de langouste.

Voici le résultat de leur enquête approfondie :

« Pour nous, disent MM. Bouvier et Roché, la source du mal serait la dépression organique causée chez les langoustes par les conditions biologiques défavorables qu'elles rencontrent dans les viviers, dépression qui aurait facilité l'invasion du microbe en lui offrant un terrain de culture plus propre à son développement.

Parmi les conditions biologiques défavorables, il faut signaler l'entassement des langoustes dans les viviers, et la privation, parfois complète, de nourriture qu'on leur impose. Mais on doit placer au premier rang les variations considérables qui existent entre la pression et la température dans les viviers, et celles que supportent les langoustes dans les fonds de 25 à 80 mètres où elles vivent normalement. C'est ainsi que les crustacés subitotoraux comme les homards sont restés parfaitement indemnes dans un vivier où un simple grillage les séparait des langoustes malades.

Il faut aussi remarquer que l'épizootie a coïncidé avec une période de chaleur inaccoutumée coïncidant avec les mortes-eaux.

La conclusion pratique de ces résultats est que les mareyeurs doivent surveiller attentivement l'installation de leurs viviers et les alimenter d'eau, non seulement fraîche, mais froide.

Depuis les premiers froids, en effet, l'épidémie a pris fin. »

Sauvés ! Louanges à MM. Bouvier et Roché ! Mes amis, nous pouvons, aujourd'hui, tomber impunément sur la langouste.

CHEZ LE JUGE D'INSTRUCTION

Monsieur Dopffer brûlant de laver les ordures, Qui dans son cabinet ont si tristes figures.... De chez Victor Vaisnier, pour en finir plus tôt, Vient de faire venir cent caisses de Congo.

H. G. Reporter, au parfumeur parisien.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, et de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

AVIS

M. POIRIER, route d'Angers, prévient pour la seconde fois le public qu'il ne paiera pas les dettes de son fils HENRI.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris que nous publions aux annonces.

55 ANNÉES DE SUCCÈS
GRAND PRIX EXPOSITION UNIVERSELLE LYON 1894
2^{ME} MÉD. D'OR EXPOSIT. UNIVERSELLE ANVERS 1894, etc.
Alcool de
MENTHE **RICQLÈS**
(Le seul Alcool de Menthe véritable)
Contre les Indigestions, Maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et contre Grippe et Refroidissements. — LIGER LE NOM DE RICQLÈS.

"GRAISSE" Nous recommandons à nos lecteurs cette nouvelle **EQUATEUR** GRAISSE pour VOITURES CHARIOTS ENGRENAGES C'est la Meilleure, la plus Economique. La demander chez Quincailliers, Epiciers, Bourreliers, etc. L. LEBRASSEUR, SEUL FABRICANT, Saint-Denis (Seine)

Le Gérant, L. DELAUNAY.

CHOCOLAT MENIER

La plus grande Fabrique du Monde. — Vente : 50.000 KILOS par jour

Etudes de M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1, Et de M^e BRAC et FOURCHAULT, notaires à Saumur.

A VENDRE

Aux enchères publiques
En un seul lot

En l'étude et par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur, commis à cet effet,
Le Lundi 18 Mars 1895, à deux heures de l'après-midi,
UNE

Maison d'Habitation

Située à Saumur, Rue Saint-Nicolas, n° 20, Comprenant :

Au rez-de-chaussée, boutique, salle à manger et cuisine, hangar, cour, écurie et cave ; 1^{er} et 2^e étages.

Pour les renseignements, s'adresser :

- 1^o A M^e LECOY, avoué, poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;
- 2^o A M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;
- 3^o Et à M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, 67. LECOY.

Etude de M^e G. MÉMIN, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE JUDICIAIRE

Aux enchères publiques

Par suite d'acceptation bénéficiaire de la succession de feu M. CHATAIN, négociant à Saumur,

Les Lundi 11 et Mardi 12 Mars 1895, à 1 heure du soir,
20, Rue Saint-Nicolas, à Saumur.

IL SERA VENDU :

Vaisselle, batterie de cuisine (cuivre), chaises, fauteuils, tables avec et sans rallonges, flambeaux, glaces, pendules, tableaux, gravures.
Bureau noyer, fauteuil de bureau, coffre-fort, lits bois et fer, literie, commode, bahuts, armoires à linge.

Linge de corps et de ménage, très bonne garde de robe d'homme, montre or et sa chaîne.

Vins rouges et blancs en fûts et en bouteilles, cheminée prussienne, bascule, brouettes, scies, outils divers et nombreux autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A CÉDER de suite, pour cause de décès, bonne Epicerie et Débit sur Comptoir, pl. Notre-Dame. S'adresser à M. LATREICLE qui l'occupe.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1895
UN VASTE MAGASIN

Situé rue du Port-Cigogne, à Saumur,

Actuellement occupé par le dépôt de la Société Nautique.

S'adresser à M. GODET, 20, quai de Limoges.

PLUSIEURS MILLIONS DE PLANTS

de Vigne américaine à VENDRE dans de très bonnes conditions
Boutures, racinés et greffés-soudés de toutes qualités

Rupestis-Lascastelles, Phénomène du Lot, Monticola, Martin, Ganzlin, etc., etc.
Les Plants sont garantis n'avoir jamais été arrosés

Pour les achats, demander le Catalogue au Bureau du journal. Le CATALOGUE est envoyé franco sur demande.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1895



Printemps

NOUVEAUTÉS
Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à
MM. JULES JALUZOT & C^{ie}, Paris
L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

Royal Windsor

LE GÉNÉRAL
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?
Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux mélangés. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons le nom ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs, Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT : 22, rue de l'Écliquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez : M. COUTARD, 30, rue d'Orléans ; M. MACHET, rue Saint-Jean ; M. RENÉ, rue Saint-Jean ; M. PICHARD, rue Nationale ; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

A Louer de suite MAISON

ET GRAND JARDIN
Rue Saint-Lazare.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE
Rue Saint-Jean, 39, Saumur,
Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

A VENDRE

Vieux Journaux et Rognures
S'adresser au bureau du journal.

Demandes d'Emplois

ANCIEN PRINCIPAL CLERC DE NOTAIRE, connaissant la procédure, bon comptable, actuellement caissier, expérimenté aux affaires (bonnes références), demande place de Comptable dans bonne étude, banque ou maison de commerce ; resterait longtemps.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 16 ans, au courant du service des maisons bourgeoises et des hôtels, ayant de bonnes références, demande une place de domestique dans une maison bourgeoise ou un hôtel.

UN DEMANDE domestique bonne d'enfants, munie de bons certificats.
S'adresser au bureau du journal.

M. GOYET, rue d'Orléans, 54, demande emploi.

UN MÉNAGE demande place de Uconcierge. Tr. bonnes références

UN MENAGE demande un emploi.

M^{me} DUSSAUD

AUX OUVRIERS RÉUNIS, 21, rue du Marché-Noir, SAUMUR

Prévient sa clientèle qu'elle vient d'établir des prix de Chaussures, sur mesures, déliant toute concurrence.

Brodequins, homme... depuis 12 f. 50
Chaussure femme..... — 10 50
— enfant..... — 9 »
Réparations instantanées.

Entrepôt des Ardoisières de la Commission D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.

R. BASTARD - BREHIN

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

BOIS DU NORD ET DU PAYS

Saumur, imprimerie Paul Godet.

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners
Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson
Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FÉLIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. } 26 litres pour 25
— blanc 45 c. — } Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. I. ANDRIEUX.

MÉNAGÈRES, QUI VOULEZ

un Savon de ménage extra, garanti pur

Demandez Partout LA

Caissette OCCUBA

DE LA SAVONNERIE DE MÉZY (SEINE-ET-OISE)

BUREAUX : 21, Rue Croix-des-Petits-Champs, PARIS

5 kilogs environ de l'excellent

SAVON D'OCCUBA

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Pommes de Terre et Artichauts nouveaux

Petits pois moyens, la 1,2 boîte . . . » 30 la boîte . . . » 70
— extra — . . . » 60 — . . . » 90
Haricots verts moyens, — . . . » 50 — . . . » 80
— extra — . . . » 60 — . . . » 90
Asperges (qualité incomparable). 1 25
Sardines à l'huile la boîte depuis . . . » 35
Flageolets, fonds d'artichauts, quenelles de poissons, anguilles à la gelée, matelotte d'anguilles, etc. — Petits pois de la Maison Rœdel, de Bordeaux.
Nota. — Conserves hors ville par 5 kilos net, remis des droits d'octroi.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte . . 0 85 — 1/2 boîte . . 0 50
Petits pois Amieux . . 1 » — . . 0 60
Haricots verts 0 85 — . . 0 60
Haricots verts Amieux 1 » — . . 0 60
Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.
Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.
Nota. — Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées
Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.
Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75
Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

Certifié par l'imprimeur soussigné. LE MIRE,